

BCRH & Associés
Commissaire aux comptes
35, rue de Rome
75008 - PARIS

BDO Paris Audit & Advisory
Commissaire aux comptes
43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 - PARIS

O2i

101, Avenue Laurent Cély
92230 GENNEVILLIERS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 30 avril 2020

O2i

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société O2i,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société O2i relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1 « Normes IFRS » de l'annexe des comptes consolidés concernant le « Passage à IFRS 16 ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels (écarts d'acquisition, frais de développement et logiciels internes inscrits à l'actifs)

(Notes 2.2.3, 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risques identifiés

Au 31 décembre 2019, ces actifs s'élèvent à 12,6 millions d'euros en valeur nette sur un total de bilan de 58,7 millions d'euros représentant 21% du total bilan et 57% des capitaux propres consolidés d'ensemble.

Ces actifs incorporels sont essentiellement composés de fonds de commerce, d'écarts d'acquisition reconnus lors des opérations de croissance externe et de frais de recherche et développement liés aux activités d'éditeurs de logiciels.

Une dépréciation de ces actifs est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable des UGT, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, conformément à l'IAS 36.

Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs incorporels comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance significative au regard du bilan consolidé ainsi que des estimations ou estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés.

Réponses apportées lors de notre audit

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs incorporels dont les modalités sont décrites dans les notes 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et challengé les plans d'affaires présentés pour les différents actifs concernés afin d'apprécier la cohérence d'ensemble ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues et vérifier l'exactitude des calculs effectués.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 30 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 30 avril 2020

BCRH & Associés
Jean-François PLANTIN

BDO Paris Audit & Advisory
Jean-Marc ROMILLY

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie régionale de Paris

DocuSigned by:

9F9B0F52FFD94DA...

DocuSigned by:

3EB552244BDC46B...

Comptes
consolidés

Groupe O2i

31 décembre 2019

Référentiel IFRS

ETATS FINANCIERS

Comptes consolidés annuels 2019

ETATS FINANCIERS	1
BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	4
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	6

BILAN CONSOLIDE

en K€	31.12.19	31.12.18	Note
Immobilisations incorporelles	2 101	2 047	4.1
Goodwill	10 487	10 397	4.2
Immobilisations corporelles	11 644 *	1 998	4.3
Titres mis en équivalence	351		
Autres actifs financiers	718	1 195	4.4
Impôts différés	715	641	4.5
Total Actifs non-courants	26 015	16 278	
Stocks et en-cours	304	251	4.6
Clients et autres débiteurs	21 914	20 802	4.7
Créances d'impôt	2 973	3 068	4.8
Autres actifs courants	643	780	4.9
VMP et autres placements	13	7	4.10
Disponibilités	6 876	5 494	4.10
Total Actifs courants	32 722	30 402	
TOTAL ACTIF	58 737	46 681	
Capital	7 309	6 987	
Primes liées au capital	19 469	18 805	
Actions propres	(49)	15	
Réserves consolidées	(10 058)	(11 400)	
Résultat Net part du groupe	(1 053) *	1 288	
Total Capitaux propres, part du groupe	15 617	15 695	
Intérêts minoritaires	6 533 *	6 508	
Total Intérêts minoritaires	6 533	6 508	
Total des capitaux propres	22 150	22 203	4.11
Emprunts et dettes financières	14 747 *	1 913	4.12
Engagements envers le personnel	955	919	4.13
Autres provisions	123	369	4.14
Impôts différés	0	0	
Autres passifs long terme	1		
Total Passifs non courants	15 826	3 202	
Emprunts et concours bancaires (part -1 an)	2 792 *	1 675	4.15
Fournisseurs et autres créditeurs	16 911	18 198	4.16
Dettes d'impôt	136	57	
Autres passifs courants	922	1 345	4.17
Total Passifs courants	20 761	21 276	
Total des passifs	36 587	24 477	
TOTAL PASSIF	58 737	46 681	

* Le bilan a été impacté significativement par les nouvelles normes, particulièrement par IFRS 16. Se reporter à la note 2.1.1 « Norme IFRS ».

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	31.12.19	31.12.18	Note
Chiffre d'affaires	56 640	56 656	5.1
Autres produits de l'activité			
Achats consommés	(26 572)	(24 668)	5.2
Charges externes	(7 979) *	(9 784)	5.3
Charges de personnel	(17 411)	(17 161)	5.4
Impôts et taxes	(1 082)	(1 147)	
Dotation aux amortissements	(3 738) *	(1 334)	5.5
Dotation aux dépréciations et provisions	(236)	(141)	5.6
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	4		
Autres produits et charges d'exploitation	729	364	5.7
Résultat opérationnel courant	356	2 786	
Rémunérations liées aux AGA	(133)	(49)	
Autres produits et charges opérationnels	(304)	(172)	5.8
Résultat opérationnel	(81)	2 565	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	93	64	
Coût de l'endettement financier brut	(642) *	(247)	
Coût de l'endettement financier net	(550)	(183)	5.9
Autres produits et charges financiers	2	1	5.9
Résultat avant impôt	(629)	2 383	
Impôts sur les bénéfices	(316)	294	
Résultat après impôt	(945)	2 677	
Résultat des ME	21		
Résultat net total	(924)	2 677	
Part du groupe	(1 053)	1 288	
Part des minoritaires	(129)	1 389	

* Le résultat a été impacté significativement par la nouvelle IFRS 16. Se reporter à la note 2.1.1 « Norme IFRS ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Hors Groupe	Total Capitaux Propres
Situation au 31 décembre 2017	6 046	17 692	(10 130)	(2 120)	122	1 057	12 666	4 888	17 553
Affectation du résultat de l'exercice N-1			(2 120)	2 120					0
Dividendes versés									0
Augmentation de capital	941	1 113					2 054	(3)	2 051
Variation de l'auto-contrôle					(107)		(107)	(8)	(115)
Changement de méthodes comptables									0
Sorties de périmètres								243	243
Variation des taux d'intérêts									0
Résultat au 31/12/18 - Part du groupe				1 288			1 288	1 389	2 677
Paiements en actions							0		0
Autres mouvements			(235)		0	29	(206)		(206)
Situation au 31 décembre 2018	6 987	18 805	(12 486)	1 288	15	1 086	15 695	6 508	22 203
Affectation du résultat de l'exercice N-1			1 288	(1 288)					0
Entrées de périmètres								(97)	(97)
Dividendes versés									0
Augmentation de capital	322	664					986	(1)	985
Variation de l'auto-contrôle					(64)		(64)	(58)	(122)
Changement de méthodes comptables									0
Sorties de périmètres									0
Variation des taux d'intérêts								(1)	(1)
Résultat au 31/12/19 - Part du groupe				(1 053)			(1 053)	129	(924)
Paiements en actions							0	52	52
Autres mouvements			(21)			75	53		53
Situation au 31 décembre 2019	7 309	19 469	(11 219)	(1 053)	(49)	1 161	15 617	6 533	22 150

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en K€	31.12.19	31.12.18
Résultat net total consolidé	(924) *	2 677
Ajustements :		
Elim. du résultat des mises en équivalence	(21)	
Elim. des amortissements et provisions	3 524 *	1 822
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(2)	
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	127	40
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 703	4 540
Elim. de la charge ou produit d'impôt	316	(294)
Elim. du coût de l'endettement financier net	550	183
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 570	4 428
Variation d'impôt dans le BFR	(223)	(1 152)
Variation du BFR lié à l'activité	(2 817)	(3 491)
<i>Incidence de la variation des stocks</i>	(54)	140
<i>Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs</i>	(1 075) *	(6 934)
<i>Incidence de la variation des dettes fournisseurs</i>	(1 689)	3 303
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	529	(215)
Incidence des variations de périmètre	(85)	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 816) *	(1 771)
Acquisition d'actifs financiers		(696)
Variation des prêts et avances consentis	(93)	(18)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	
Cession d'actifs financiers		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		50
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 992)	(2 436)
Augmentation de capital	984	2 048
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(122)	(115)
Emission d'emprunts	7 364 *	429
Remboursement d'emprunts	(2 989) *	(856)
Intérêts financiers nets versés	(395)	(134)
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 843	1 371
Variation de la trésorerie	1 381	(1 280)
Trésorerie d'ouverture	5 539	6 819
Trésorerie de clôture	6 920	5 539

* Le TFT a été impacté significativement par la nouvelle norme IFRS 16. Se reporter à la note 2.1.1 « Norme IFRS ».

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire

1	Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2019	8
2	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	10
2.1	Référentiel comptable appliqué	10
2.2	Modalités de consolidation	12
2.3	Méthodes et règles d'évaluation	13
3	Périmètre de consolidation	18
3.1	Liste des sociétés consolidées	18
3.2	Filiales	18
3.3	Activité	18
4	Notes relatives aux postes du bilan	19
4.1	Immobilisations incorporelles	19
4.2	Goodwill	19
4.3	Immobilisations corporelles	20
4.4	Actifs financiers	20
4.5	Impôts différés	20
4.6	Stocks	21
4.7	Créances	21
4.8	Créances d'impôt	22
4.9	Autres actifs courants	22
4.10	Disponibilités	22
4.11	Capital social	22
4.12	Emprunts et dettes financières	23
4.13	Engagements envers le personnel	23
4.14	Autres provisions	23
4.15	Emprunts et concours bancaires	23
4.16	Fournisseurs et autres créditeurs	24
4.17	Autres Passifs courants	24
5	Notes relatives aux postes du compte de résultat	24
5.1	Chiffre d'affaires	24
5.2	Achats consommés	25
5.3	Charges externes	25
5.4	Charges de personnel	25
5.5	Dotations aux amortissements	25
5.6	Dotations aux dépréciations et provisions	26
5.7	Autres produits et charges d'exploitation	26
5.8	Autres produits et charges opérationnels	26
5.9	Résultat financier net	26
5.10	Preuve d'impôt	27
5.11	Résultat par action	27
5.12	Honoraires des commissaires aux comptes	27

6	Informations sectorielles	28
7	Autres informations	29
7.1	Engagements hors bilan	29
7.2	Effectifs	29
7.3	Parties Liées	29
7.4	Rémunérations allouées aux dirigeants	29
7.5	Facteurs de risques	29
7.6	Evènements postérieurs au 31 décembre 2019	31

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.
- **L'édition de logiciels** et de plateformes collaboratives pour le management et la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

O2i est cotée en continu sur le marché Euronext Growth Paris / Mnémo : ALODI / Code ISIN : FR0010231860

1 Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2019

- Emission d'OCA O2i

Le Conseil d'administration de O2i en date du 18 mars 2019 et du 23 avril 2019 a décidé de l'émission d'emprunts obligataires convertibles en actions, d'un montant total de 2.346.892,25 € avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017.

Les principales caractéristiques des OCA 2019 O2i émises sont :

- un prix nominal unitaire de 1,20 €,
- un prix de conversion de 1,40 €,
- un intérêt nominal annuel de 6%,
- une prime de non conversion de 3%,
- une durée moyenne de 4 ans et 2 mois

- Augmentation de capital

1/ Le Président Directeur Général le 3 juin 2019 a constaté :

- La conversion de 6 BSA 2017 correspondant à la création de 3 actions ordinaires nouvelles de la société. Ces émissions ont donné lieu à une augmentation de capital de 1,50 €.
- La conversion de 7 746 BSA 2018 correspondant à la création de 1 291 actions ordinaires nouvelles de la société. Ces émissions ont donné lieu à une augmentation de capital de 645,50 €.

Le capital social a ainsi été porté à 6 987 222,50 € divisé en 13 974 445 actions.

2/ Le Président Directeur Général le 3 décembre 2019 a constaté :

- La conversion de 158 320 BSA 2017-2022 correspondant à la création de 79 160 actions ordinaires nouvelles de la société. Ces émissions ont donné lieu à une augmentation de capital de 39 580 €.
- La conversion de 1 774 368 BSA 2018-2020 correspondant à la création de 295 728 actions ordinaires nouvelles de la société. Ces émissions ont donné lieu à une augmentation de capital de 147 864 €.

Le capital social a ainsi été porté à 7 174 666,50 € divisé en 14 349 333 actions.

3/ Le Président Directeur Général le 31 décembre 2019 a constaté :

- La conversion de 40 008 BSA 2017-2022 correspondant à la création de 20 004 actions ordinaires nouvelles de la société. Ces émissions ont donné lieu à une augmentation de capital de 10 002 €,
- La conversion de 1 488 114 BSA 2018-2020 correspondant à la création de 248 019 actions ordinaires nouvelles de la société. Ces émissions ont donné lieu à une augmentation de capital de 124 009,50 €.

Le capital social a ainsi été porté à 7 308 678 € divisé en 14 617 356 actions.

- Projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i

Par communiqué de presse en date du 11 septembre 2019, les sociétés Prologue et O2i ont indiqué vouloir finaliser le rapprochement capitalistique débuté en 2015 entre Prologue et le groupe O2i, en présentant un projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i (intégrant une OPE de Prologue sur M2i puis la fusion d'O2i dans Prologue).

Ce rapprochement permettrait à Prologue de détenir directement 100% de l'activité du groupe O2i et ainsi de simplifier la structure juridique de l'ensemble du groupe, d'en optimiser son organisation, son fonctionnement et ses coûts, de permettre une plus grande lisibilité auprès des investisseurs, de limiter les frais en ne maintenant la cotation que de deux sociétés (Prologue et M2i) au lieu de trois et de favoriser encore plus la liquidité du titre Prologue.

- Filialisation des activités Ingénierie et Adiict

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2019 a, suite à l'approbation du projet de filialisation et de fusion-absorption d'O2i par Prologue le 10 septembre 2019, autorisé :

- La création d'une nouvelle entité dénommée O2i Ingénierie par voie d'apport du fonds de commerce Ingénierie afin de lui conférer une autonomie de gestion adaptée à son développement. Elle a été immatriculée en date du 23 décembre 2019.
- La création d'une nouvelle entité dénommée Adiict par voie d'apport du fonds de commerce adiict afin de lui conférer une autonomie de gestion adaptée à son développement. Elle a été immatriculée en date du 21 décembre 2019.

- Filiale M2i

1/ Prise de participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité DevUp.

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 10 janvier 2019 avoir pris une participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité DevUp.

Cette opération stratégique permet à M2i de renforcer son offre dans un domaine porteur de la formation IT.

DevUp est une société spécialisée dans l'audit des systèmes d'information, la sûreté des applications, le test d'intrusion et la réponse à incident. La société a développé ses propres cursus de formation de haut niveau, qui font de ses diplômés, des consultants très recherchés sur le marché.

La prise de participation à hauteur de 34% dans le capital de DevUp a été réalisée par acquisition de titres et financée sur fonds propres. Elle permet à M2i de se renforcer sur le marché stratégique de la cybersécurité, promis à une forte croissance sur la prochaine décennie. En effet, les attaques informatiques toujours plus sophistiquées et plus fréquentes menacent aujourd'hui toutes les entreprises. Les besoins de formation d'experts de haut niveau dans ce domaine sont, dès lors, un enjeu central pour les 4 200 clients du groupe.

2/ Filiale M2i Tech : Par décision de l'associé unique du 19 juin 2019, il a été décidé de réduire le capital social de 4.240.000 € de sorte que celui-ci d'élève à 1.060.000 € divisé en 5.300.000 actions de 0,20 €.

2 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

2.1 Référentiel comptable appliqué

2.1.1 Normes IFRS

Suite à la prise de contrôle du Groupe de O2i en juin 2015 par PROLOGUE, société cotée sur le compartiment C de Euronext, présentant des comptes consolidés et publiant ses états financiers selon les normes IFRS, le Groupe O2i a opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à la date d'arrêté de ces comptes, et présentés avec des informations comparatives 2018 établies selon ce même référentiel.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2020.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 - Locations publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation) ;
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux publiée le 7 juin 2017 ;
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime, publié le 7 février 2018 ;
- Cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017, publié le 12 décembre 2017 ; et
- Amendements à IFRS 9 - Instruments Financiers publiés le 12 octobre 2017.

Les modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, à l'exception de l'IFRS 16.

La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation pour les locataires (contrats de location d'actifs de « faible valeur » et contrats de courte durée, inférieure à 12 mois). À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur enregistre un passif au titre des paiements de location (c'est-à-dire le passif locatif) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (c'est-à-dire l'actif avec droit d'usage). Les preneurs sont tenus de comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif du contrat de location et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La modification de la présentation des charges de contrats de location simple entraîne une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Selon la nouvelle norme, le Groupe a déterminé la durée du contrat de location, y compris l'option de prorogation ou de résiliation convenue par le preneur. L'évaluation de ces options a été effectuée au début d'un contrat de location et a nécessité le jugement de la direction. L'évaluation du passif au titre de la location à la valeur actuelle des paiements de location restant requis en utilisant un taux d'actualisation approprié conformément à IFRS 16. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, s'il est impossible de le déterminer, au taux d'emprunt supplémentaire à la date du début du bail. Le taux d'emprunt supplémentaire peut avoir une incidence

importante sur la valeur actuelle nette de l'actif lié au droit d'utilisation et du passif au titre des contrats de location comptabilisés, ce qui nécessite du jugement.

Les locataires réévaluent le passif du contrat de location à la survenance de certains événements (par exemple, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de location futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements). Le preneur comptabilise généralement le montant de la réévaluation du passif du contrat de location en tant qu'ajustement de l'actif lié au droit d'utilisation.

Passage à IFRS 16

Le Groupe a décidé d'adopter la norme IFRS 16 en appliquant la méthode rétrospective modifiée aux contrats précédemment comptabilisés en tant que contrats de location. Par conséquent, les contrats de location ne seront comptabilisés au bilan qu'au 1er janvier 2019 et les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Ces passifs sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur au 1er janvier 2019. L'actif lié au droit d'utilisation est évalué à un montant égal au passif du loyer, ajusté du montant des éventuels paiements d'avance ou provisionnés relatifs à ce contrat de location constatés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Conformément à la norme IFRS 16, la société applique les principes suivants :

- Application d'un taux d'actualisation unique aux actifs présentant des caractéristiques similaires ; et
- Utilisation de l'exemption proposée par la norme sur les contrats de location pour lesquels les termes du contrat de location prennent fin dans les 12 mois à compter de la date de transition.

La Société exclut les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de la demande initiale.

Cette norme oblige les preneurs à comptabiliser, pour tous les contrats de location éligibles, tous les paiements de location restants sous la forme :

- A l'actif, d'un droit d'utilisation, en immobilisations corporelles ;
- Au passif, d'une dette liée aux contrats de location, comptabilisée en passif financier.

L'application de cette norme à compter du 1er janvier 2019 a entraîné une augmentation des passifs financiers du Groupe O2i de 9.622 K€ et une augmentation des immobilisations corporelles de 9.464 K€ (voir note 4.3 et 4.12). Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué par la Société aux passifs liés aux contrats de location, comptabilisé dans les états financiers consolidés au 1er janvier 2019, était de 1.73 %.

L'incidence de la première application de ladite norme est résumée dans le tableau ci-après :

en k€	31.12.19 hors IFRS 16	Impacts IFRS16	31.12.19 19 retraité IFRS 16	déc.-18
Incidence Bilan				
Immobilisations corporelles	2 180	9 464	11 644	1 998
Total actif	2 180	9 464	11 644	1 998
Résultat Net part du groupe	-12 177	-96	-12 273	-11 198
Intérêts minoritaires	6 596	-62	6 533	6 508
Emprunts et dettes financières	6 784	7 453	14 747	1 913
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	1 134	2 169	2 792	1 675
Total passif	2 336	9 464	11 800	-1 101
Incidence Résultat				
Charges externes	-10 326	2 348	-7 979	-9 784
Dotation aux amortissements	-1 393	-2 345	-3 738	-1 334
Coût de l'endettement financier brut	-481	-161	-642	-247
Total impact Résultat Net	-12 201	-158	-12 359	-11 366
Incidence TFT				
Résultat net total consolidé	-766	-158	-924	2 677
Elim. des amortissements et provisions	1 179	2 345	3 524	1 822
Incidence de la variation des créances clients et autres déb.	-880	-195	-1 075	-6 934
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 619	-2 198	-3 816	-1 771
Emission d'emprunts	5 141	2 223	7 364	429
Remboursement d'emprunts	-971	-2 017	-2 989	-856
Total Variation Trésorerie	2 085	0	2 085	-4 634

2.1.2 Présentation des états financiers

Les états financiers – compte de résultat consolidé, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par le Groupe O2i sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 qui annule et remplace la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 révisée.

Les comptes consolidés font apparaître au 31 décembre 2019 un résultat net (part du groupe) négatif de 1.053 K€.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale toutes les filiales de la société O2i dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes consolidés sont établis en euros et sont présentés en milliers d'euros.

2.2.2 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans les cas contraires, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

2.2.3 Goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de la norme, le groupe comptabilise à la juste valeur (sauf exceptions), aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements effectués à la comptabilité d'acquisition pendant la « période d'évaluation » reflètent des informations complémentaires sur les faits et circonstances existants à la date de l'acquisition. La période d'évaluation se termine au plus tard 12 mois après le regroupement d'entreprises.

Les participations ne donnant pas le contrôle, détenues dans l'entreprise acquise, sont comptabilisées soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

la juste valeur de la contrepartie transférée ;

(+) le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;

(+) si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ;

(-) le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ce goodwill est ensuite affecté à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT bénéficiant du regroupement. Compte tenu de l'activité et de l'organisation du groupe, l'UGT coïncide généralement avec l'entité juridique acquise.

En normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (Cf. Note 2.3.1 « Goodwill »).

Suivant les principes de la norme IAS 36, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

2.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations annuelles arrêtées au 31 décembre 2019.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe O2i sont les suivants :

2.3.1 Goodwill

Les Goodwill constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- Les Goodwill pour le solde non affecté.

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à l'UGT et il a été retenu un taux de 11.5%. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance des différentes UGT est de 1%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » sur la période durant laquelle ils sont encourus.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires (regroupement d'entreprises) sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en dette opérationnelle avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires l'année de leurs comptabilisations (méthode du Goodwill complet). Les montants comptabilisés sont calculés en fonction des engagements pris, principalement sur des multiples de résultat des filiales concernées. Les variations de dettes d'une année sur l'autre liées à d'éventuels changements d'estimations ont pour contrepartie les « autres produits et charges opérationnels ».

2.3.2 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens et services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.

Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	Méthodes
Logiciels informatiques	3 à 5	Linéaire
Brevets	1 à 10	Linéaire

2.3.3 Logiciels

Le Groupe O2i édite des logiciels pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle Adiict. De ce fait, la problématique liée à la comptabilisation des actifs incorporels porte principalement sur la comptabilisation des logiciels acquis et des logiciels créés ou développés en interne.

Pour vérifier si un actif incorporel généré en interne remplit les critères de comptabilisation, la norme IAS 38 distingue deux phases d'élaboration de l'actif :

- une phase de recherche, et
- une phase de développement.

Un actif incorporel en phase de développement (ou de la phase de développement pour un projet interne) doit être comptabilisé si et seulement si l'entité peut démontrer les éléments suivants :

- la faisabilité technique de réalisation de l'actif de façon à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu ;
- l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre ;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La norme précise que la société doit démontrer l'existence d'un marché actif pour le produit de l'actif ou pour l'actif lui-même ou, s'il est utilisé en interne, l'utilité de l'actif incorporel ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, adéquates pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement répondant aux critères ci-dessus sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, ils sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2019, le montant activé des frais de Recherches & Développement s'élève à 5.175 K€, dont 710 K€ au titre de l'exercice 2019. Les amortissements correspondants s'élèvent à 3.290 K€.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite "approche par composants", chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	Méthodes
Agenc. aménagement général	6 à 10	Linéaire
Agenc. aménagements terrains	6 à 10	Linéaire
Constructions	10 à 20	Linéaire
Agenc. & aménag. constructions	10	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10	Linéaire
Matériels de transport	4	Linéaire
Mat. de bureau et informatique	3 à 10	Linéaire
Mobiliers	5 à 10	Linéaire

2.3.5 Contrat de location

IFRS 16 – Locations, publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation).

2.3.6 Crédit-bail

Lorsqu'ils correspondent aux critères de la norme IAS17, les contrats de crédits-bails sont retraités.

Une immobilisation est enregistrée à l'actif et amortie sur la durée du contrat. Les dettes correspondantes sont reclassées en « emprunts ».

2.3.7 Actifs financiers

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts de garantie et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.8 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.3.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode de « Prix Unitaire Moyen Pondéré ». Des provisions sont constituées lorsque la valeur comptable des articles est supérieure à la valeur de marché.

2.3.10 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend la trésorerie en banque et à la caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

2.3.11 Impôts différés

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences

temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2019 les IDA ont été comptabilisés pour un montant de 715 K€, dont 406 K€ sur les retraitements de consolidation, 309 K€ sur le report de déficits de M2i antérieurs à l'intégration fiscale.

2.3.12 Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe.

2.3.13 Provisions pour risques et charges

Suivant la norme IAS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Elle doit être comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

2.3.14 Engagement de retraite et prestations assimilées

Le Groupe accorde aux salariés des sociétés françaises des indemnités de départ en retraite.

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages au personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation nette du Groupe est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Hormis l'entité M2i Tech, les engagements font l'occasion d'une évaluation et sont provisionnés. Les paramètres techniques utilisés sont ceux de la branche d'activité concernée, une rotation faible du personnel, un taux d'actualisation de 0,77%, la méthode prospective, avec départ à l'initiative du salarié et charges comprises.

2.3.15 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% d'intérêts		Méthode conso
			Dec-19	Dec-18	Dec-19	Dec-18	
SA O2i	101 Av. Laurent Cély, Gennevilliers 92	47806332400139	100%	100%	100%	100%	IG
SAS O2i Ingenierie	101 Av. Laurent Cély, Gennevilliers 92	88004131400019	100%		100%		IG
SAS Adiict	101 Av. Laurent Cély, Gennevilliers 92	88001271100011	100%		100%		IG
SAS M2i	146-148 Rue de Picpus, Paris 12 ^e	33354415300344	58,96%	58,96%	58,96%	58,96%	IG
SARL SCRIBTEL	146-148 Rue de Picpus, Paris 12 ^e	39336786700024	100,00%	100,00%	58,96%	58,96%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, Paris 12 ^e	79504509500010	100,00%	100,00%	58,96%	58,96%	IG
M2i Certified educ	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34,00%		20,05%		IG
ECSPLICITE	300 Av; du Col de l'Ange, 13880 GEMENOS	38256050600067	33,37%		19,67%		ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34,00%		20,05%		ME

3.2 Filiales

1er exercice de consolidation pour :

Ecsplcrite : le groupe M2i a annoncé le 15 octobre 2018 avoir pris une participation à hauteur de 34 % par augmentation de capital de 0,5 M€ dans la société de formation en langues Ecsplcrite.

M2i Certified Education Systems : le groupe M2i a procédé le 17 décembre 2018 à la création d'une filiale espagnole, commune avec Grupo Eidos (filiale du groupe Prologue en Espagne), afin de procéder à l'internationalisation de son offre de formation IT sur le territoire espagnol et latino-américain.

Cette filiale dénommée M2i Certified Education Systems, est détenue à 34 % par M2i avec une option lui permettant, à tout instant, d'acquérir jusqu'à 100% du capital pendant les 5 prochaines années. Fortement implanté commercialement en Espagne et en Amérique Latine, Grupo Eidos aura, sur ces territoires, la responsabilité opérationnelle du développement de l'offre de formation du groupe M2i, dont les contenus sont déjà, pour la plupart, liés à des technologies internationales.

DevUp : la groupe M2i a annoncé le 10 janvier 2019 avoir pris une participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité DevUp.

3.3 Activité

Le Groupe O2i est présent dans 3 secteurs d'activité :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (enseigne M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME.
- **L'édition de logiciels** et les plateformes collaboratives pour le management et la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**.

4 Notes relatives aux postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1 Immobilisations incorporelles

en K€	déc.-18	+	-	déc.-19
Frais de recherche	4 464	710		5 175
Concessions, brevets & droits similaires	937	49		986
Logiciels		18		18
Droit au bail	38			38
Total Immobilisations incorporelles	5 439	777	0	6 216
Amt/Dép. frais de rech.	2 617	673		3 290
Amt/Dép. Logiciels		(1)		
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	775	50		825
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	3 392	722	0	4 115
Total Valeur Nette	2 047	55	0	2 101

Les « Frais de recherche » concernent la suite logicielle collaborative Adiict.

4.2 Goodwill

en K€	déc.-18	déc.-19
<i>UGT Ingénierie</i>	5 153	5 153
<i>UGT Formation</i>	6 878	6 978
Ecart d'acquisition	12 031	12 131
<i>UGT Ingénierie</i>	(1 635)	(1 635)
<i>UGT Formation</i>		(10)
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(1 635)	(1 645)
Valeur Nette Comptable	10 397	10 486

Les modalités de tests de valeurs sont présentées au paragraphe 2.3.1 « Goodwill » de la présente annexe.

La méthode d'évaluation retenue se base sur un modèle d'actualisation de flux de trésorerie des UGT Ingénierie et Formation avec des données issues d'un business plan à 4 ans.

Les taux d'actualisation retenus par le groupe s'élèvent à 11,56 % pour l'UGT Formation et à 12,56% pour l'UGT Ingénierie.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1,60 % pour l'UGT Formation et 1% pour l'UGT Ingénierie.

La sensibilité des tests a été réalisée en faisant varier de +1 point le taux d'actualisation. Ce calcul de sensibilité ne conduit pas à déprécier la valeur des écarts d'acquisition.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur d'utilité des différents sous-ensembles ressort à un niveau supérieur à leur valorisation dans les comptes et aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

4.3 Immobilisations corporelles

en K€	déc.-18	+	-	Dotations de l'exercice	Incidence IFRS16	déc.-19
Constructions	53				10 992	11 045
Installations tech, matériel & outillage	2 826	110				2 937
Matériel de transport	67		(10)		874	931
Matériel informatique	1 970	93				2 063
Autres immo. corporelles crédit-bail						0
Immobilisations corporelles en cours		61				61
Autres immobilisations corporelles	7 032	577				7 610
Total Immobilisations corporelles	11 949	841	(10)		11 866	24 646
Amt/Dép. Matériel transport	64		10	1	215	270
Amt/Dép. Matériel informatique	1 869			43		1 912
Amt/Dép. constructions	50			3	2 187	2 240
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	2 572			119		2 691
Amt/Dép. autres immo. corp.	5 395			494		5 888
Amt/Dép. autres immo. corp. en crédit-bail	0					0
Total Amt/dép. Immo. corporelles	9 950	0	10		2 402	13 001
Total Valeur Nette	1 999	841	(20)		9 464	11 644

4.4 Actifs financiers

en K€	déc.-18	+	-	Var° Périmètre	déc.-19
Valeurs Brutes					
Titres de participation	571	100		(671)	0
Autres Immo. Financières	624	161	(68)		717
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	0				0
Total immobilisations financières	1 195	261	(68)	(671)	717
Amortissements & dépréciations					
Titres de participation					
Autres Immo. Financières	0				0
Total Dép. Immo. Financières	0	0	0		0
Valeurs nettes	1 195	261	(68)	(671)	717

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de loyers versés d'avance à titre de dépôt de garantie.

Variation de périmètre : ECSPLICITE pour 500 K€, M2i Certified Education Systems pour 71 K€, DEVUP pour 100K€ - première période de consolidation.

4.5 Impôts différés

En application des normes IFRS et en raison de l'évolution actuelle des résultats, la société a dû comptabiliser les impôts différés sur les déficits reportables, les différences temporelles fiscales ainsi que sur les retraitements de consolidation.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au 31 décembre 2019 pour +715 K€.

en K€	31.12.2019	31.12.2018
IDR	187	186
AGA - Forfait social	2	
Déficits reportables	309	309
Participation de construction	9	10
Retraitements CB	1	
Franchises de loyers	93	115
Retraitements Immo IntraGroupe	71	21
Activation des contrats de location IFRS 16	43	
Impôts différés actifs	715	641
Autres Diff. Temporaires		
Impôts différés passifs	0	0
Total des impôts différés nets	715	641

4.6 Stocks

L'évolution des stocks s'explique par le tableau suivant :

en K€	déc.-18	Variation	déc.-19
Stocks	1 467	151	1 618
Dépréciation des stocks	(1 216)	(98)	(1 313)
Valeurs Nettes	251	54	304

Les stocks se décomposent ainsi : 19% Consommables (papiers, encres, ...)
81% Equipements informatiques

4.7 Créances

Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

en K€	déc.-19	à	
		- 1 an	
			déc.-18
Fournisseurs - avances et acomptes versés	48	48	55
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	230	230	238
Clients et comptes rattachés	6 422	6 422	6 957
Factures à établir	3 674	3 674	3 811
Créances sur personnel & org. sociaux	42	42	33
Créances fiscales - hors is - courant	998	998	1 746
comptes courants groupe actif - courant	8 860	8 860	6 864
Autres créances - courant	2 315	2 315	1 678
Dép. clients et comptes rattachés	(675)	(675)	(581)
Total	21 914	21 914	20 802

En date du 16 mars 2016, le Groupe O2i a souscrit, pour toutes ses entités, un nouveau contrat d'affacturage auprès de GE FACTOFRANCE. En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste « Clients et comptes rattachés ». Au 31 décembre 2019, l'encours des créances cédées est de 10.853 K€.

Les autres créances concernent essentiellement, des fournisseurs débiteurs, et des créances fiscales et sociales.

4.8 Créances d'impôt

en K€	déc.-19	déc.-18
CICE	140	644
CIR	2 832	2 400
Autres	1	24
Créances d'impôt	2 973	3 068

4.9 Autres actifs courants

en K€	déc.-19	déc.-18
Charges Constatées d'Avance	643	780
Autres		
Autres Actifs courants	643	780

Les Charges constatées d'avance proviennent principalement des loyers des divers baux.

4.10 Disponibilités

en K€	déc.-19	déc.-18
Valeurs mobilières de placement	13	7
Disponibilités	6 876	5 494
Total	6 889	5 502

4.11 Capital social

Composition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social d'un montant de 7.308.678 € se compose de 14.617.356 actions de 0,50 Euros.

Toutefois, il convient de noter :

Actions gratuites de la société O2i

Il n'y a pas eu d'attribution d'action gratuite au cours de l'exercice 2019.

De plus, il n'y a pas d'action gratuite en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2019.

Instruments dilutifs au 31 décembre 2019

Nature	nombre initial	solde au 31/12/2019	Prix de souscription (€)	Parité	nombre d'actions nouvelles potentielles
OCA 2016	2 528 495	1 764 039	1,32	1,1 OCA pour 1 action	1 603 672
BSA 2016	2 528 495	1 779 631	(1,3-1,4]	1 BSA pour 1 action	1 779 631
BSA 2017	1 957 953	615 127	1,7	2 BSA pour 1 action	307 564
BSA 2018	13 973 151	10 702 923	1,5	6 BSA pour 1 action	1 783 821
OCA 2019	1 955 744	1 955 744	1,4	1,166666 OCA pour 1 action	1 676 352
TOTAL					7 151 040

4.12 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

en K€	déc.-19	1-5 ans	> 5 ans	déc.-18
Emprunts obligataires - non courant	4 672	4 672		1 570
Emprunts établis. de crédit - non courant	2 420	1 605	815	344
Emprunts Crédits Bails	202	202		
Emprunts Locatifs - IFRS16	7 453	5 754	1 699	
Intérêts courus sur emprunts - non courant				
Emprunts et dettes financières	14 747	12 233	2 514	1 913

4.13 Engagements envers le personnel

Ce poste représente la totalité de la provision pour indemnité de départ à la retraite (PIDR).

en K€	déc.-18	+	-	déc.-19
PIDR	919	36		955
Engagements envers Personnel	919	36		955

Les paramètres suivants ont été utilisés pour déterminer le montant de cette indemnité :

- Méthode de calcul prospective
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux d'actualisation : 0,77%
- Taux de revalorisation des salaires : entre 0 et 1%
- Mobilité des actifs : Turn-over moyen
- Initiative de départ : salariés

4.14 Autres provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

(en K€)	déc.-18	+	-	déc.-19
Provisions pour risques	369	4	(250)	123
Autres Provisions	369	4	(250)	123

Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date du 31 décembre 2019, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.15 Emprunts et concours bancaires

en K€	déc.-19	déc.-18
emprunts obligataires - courant	64	1 133
emprunts auprès établis. de crédit - courant	225	489
Emprunts Crédits Bails	253	
emprunts locatifs - IFRS16	2 169	
intérêts courus sur emprunts - courant	73	48
intérêts courus non échus - trésorerie passive	8	5
Emprunts et concours bancaires	2 792	1 675

4.16 Fournisseurs et autres créditeurs

en K€	déc.-19	déc.-18
Dettes fournisseurs	6 910	7 408
Factures non parvenues	1 544	2 240
Dettes sociales - courant	4 115	4 601
Dettes provisionnées participation des salariés	130	97
dettes fiscales (hors is et cva)- courant	3 736	3 643
comptes courants groupe passifs - courant	214	
autres dettes - courant	262	209
Fournisseurs et autres créditeurs	16 911	18 198

4.17 Autres Passifs courants

en K€	déc.-19	déc.-18
dettes s/acquis° d'actifs - courant		
clients - avances et acomptes reçus	315	495
prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	607	850
Autres passifs courants	922	1 345

5 Notes relatives aux postes du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe a réalisé, sur l'exercice 2019, un chiffre d'affaires de 56.640.457 € contre 56.656.408 € sur l'exercice 2018.

en M€	déc.-19	déc.-18	△
<i>Adiict</i>	0,97	1,06	-8,89%
<i>Ingénierie</i>	9,79	10,02	-2,30%
<i>Formation IT, Digital</i>	45,89	45,55	0,74%
Total Groupe O2i	56,64	56,63	0,02%

Après avoir enregistré une croissance de +6% sur les 9 premiers mois de son exercice 2019, les ventes du Groupe O2i ont été significativement impactées par les grèves au cours du 4^{ème} trimestre 2019, période historiquement la plus élevée de l'année.

L'activité Formation a été la plus touchée avec une baisse exceptionnelle de -13,9% de son chiffre d'affaires, liée à des annulations en cascade et au gel de nouvelles commandes. L'activité d'Ingénierie s'inscrit, elle, en décroissance, sur la même période de -6,1%.

Seule la suite logicielle collaborative Adiict, peu impactée par les grèves, a connu sur le 4^{ème} trimestre une légère croissance de +1,3%.

Sur l'ensemble de l'exercice 2019, le Groupe O2i a ainsi enregistré un chiffre d'affaires de 56,6 M€ stable par rapport l'exercice précédent.

5.2 Achats consommés

en K€	déc.-19	déc.-18
Achat m.p., fourniture & aut. appro.		
achats de marchandises	(7 023)	(6 172)
variation stocks de marchandises	151	(34)
achat d'études	(19 174)	(17 918)
achats non stockés de matières et fournitures	(525)	(540)
autres achats		(4)
Achats consommés	(26 572)	(24 668)

Le poste « achat d'études » concerne les achats de sous-traitance liés à l'activité formation (prestations de formation).

5.3 Charges externes

en K€	déc.-19	déc.-18
locations et charges locatives	(1 270) *	(3 207)
entretiens et réparations	(358)	(355)
primes d'assurance	(161)	(186)
divers	(963)	(1 372)
rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 551)	(1 233)
publicités	(781)	(729)
transports	(73)	(82)
déplacements, missions	(1 889)	(1 779)
frais postaux	(606)	(516)
services bancaires	(117)	(109)
autres charges externes	(210)	(216)
Charges externes	(7 979)	(9 784)

* En application de la norme IFRS16, les baux commerciaux et les LLD de véhicules sont retraités pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le montant du retraitement s'élève à 2.348 K€ (diminution des charges).

5.4 Charges de personnel

en K€	déc.-19	déc.-18
rémunérations du personnel	(11 832)	(11 481)
charges de sécurité soc. et de prévoy.	(5 105)	(4 951)
autres charges de personnel (dont intéressement)	(438)	(443)
dot./prov. engagements de retraite	(40)	(286)
rep./prov. engagements de retraite	5	
Charges de personnel	(17 411)	(17 161)

Conformément aux normes IFRS, la production immobilisée a été reclassée en moins des charges de personnel.

5.5 Dotation aux amortissements

en K€	déc.-19	déc.-18
dot./amt. & dép. immo. incorporelles	(734)	(696)
dot./amt. & dép. immo. corporelles	(3 005) *	(638)
Dotation aux amortissements	(3 738)	(1 334)

* (219.010) € sont des dotations aux amortissements sur les immobilisations acquises en crédit-bail. (2.345.208) € sont liés à la première application de IFRS16.

5.6 Dotation aux dépréciations et provisions

en K€	déc.-19	déc.-18
dot. aux prov. d'exploitation		
dot./dép des stocks mp et marchandises	(102)	(106)
dot./dép. des actifs circulants	(134)	(35)
Dotation aux dép° et provisions	(236)	(141)

5.7 Autres produits et charges d'exploitation

en K€	déc.-19	déc.-18
autres charges	(11)	(436)
subventions d'exploitation	700	525
autres produits		180
rep./dép. des créances (actif circulant)	39	94
Autres produits et charges d'exploitation	729	364

Conformément aux normes IFRS, le CIR a été reclassé en déduction des actifs incorporels, soit en subventions d'exploitation.

5.8 Autres produits et charges opérationnels

en K€	déc.-19	déc.-18
produits excep. s/ exercices antérieurs		12
autres charges exceptionnelles	(659)	(118)
autres produits exceptionnels	3	4
dot. aux prov. exceptionnelles	(3)	(344)
produits de cession d'immo. Incorp. & autres élém. actif	2	
autres reprises exceptionnelles	250	143
transferts de charges d'exploitation	104	132
Autres produits et charges d'exploitaiton	(304)	(172)

5.9 Résultat financier net

en K€	déc.-19	déc.-18
charges d'intérêts sur emprunt	(511)	(195)
pertes sur équivalents de trésorerie	(2)	(1)
dot./amt primes de remb. des obligations	(131)	(52)
revenus des équivalents de trésorerie	94	66
Total coût de l'endettement financier net	(550)	(183)
pertes de change	(8)	
autres charges financières	(1)	(1)
gains de change	4	
autres produits financiers	3	2
rep./dép. des actifs financiers	3	
Total autres produits et charges financiers	2	1

5.10 Preuve d'impôt

en K€	déc.-19	déc.-18
Impôt courant	(390)	(347)
Impôt différés	74	641
Impôts et taxes	(316)	294

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

Résultat consolidé avant impôts	-629
Charge d'impôts théorique au taux en vigueur pour la société consolidante : 29,01% (1)	188
Charge d'impôts comptabilisée (2)	-316
Ecart à expliquer (1 - 2)	504
Incidence des différentiels de taux	
Incidence des différences permanentes	18
<i>dont CIR (entités françaises)</i>	204
Incidence des IDA comptabilisés	
Non activation de déficit	-519
Autres	-3
	-504
Ecart résiduel	0

(1) Le taux de 29,01% est déterminé en rapportant au résultat la somme des impôts calculés à 28% et à 31%.

5.11 Résultat par action

	déc.-19	déc.-18	
Nombre d'actions			
Nombre d'actions au 1er janvier	13 973 151	12 091 119	
Augmentation de capital	644 205	1 882 032	
Total	14 617 356	13 973 151	
Nombre moyen d'actions après effet dilutif			
Nombre moyen pondéré avant effet dilutif	14 003 392	13 526 670	
Effet dilutif	7 151 039	7 720 083	
Total	21 154 431	21 246 753	
Résultat net (part du groupe)	(en K€)	-1053 K€	1 288 K€
Résultat par action	(en €)	-0,072 €	0,095 €
Résultat dilué par action	(en €)	-0,050 €	0,061 €

5.12 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé s'élève à et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

Honoraires facturés au titre du contrôle légal				
	BDO	BCRH	ARCADE	TOTAL
O2i	45 343	45 963		91 306
M2i		36 000	31 000	67 000
SCRIBTEL FORMATION			14 300	14 300
M2i TECH			6 200	6 200
TOTAL Honoraires des CAC	45 343	81 963	51 500	178 806

Services autres que certifications des comptes (SACC) - article L. 822-11.				
	BDO	BCRH	ARCADE	TOTAL
O2i	8 250	4 680		12 930
M2i		4 680	4 500	9 180
SCRIBTEL FORMATION				
M2i TECH				
TOTAL Honoraires des CAC	8 250	9 360	4 500	22 110

6 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus par le groupe pour l'information financière ont été identifiés en fonction de ses domaines d'expertise et n'ont pas fait l'objet de regroupement.

Cette répartition conduit la société à communiquer sur trois secteurs d'activités. Ils correspondent aux résultats opérationnels régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

La nature des biens et services produits par les trois secteurs sont les suivants :

- **La formation IT, Digital et Management** dont il est un acteur de référence en France avec une offre complète de plus de 2400 parcours de formation proposés en e-learning, blended-learning, classe virtuelle, COOC et présentiel (M2i) ;
- **L'ingénierie informatique**, spécialisée dans le **déploiement et la maintenance** de systèmes d'information on Premise ou en SaaS comprenant l'hébergement sécurisé, la messagerie, la sauvegarde, le monitoring pour ses Clients Grand Compte et PME. (O2i)
- **L'édition de logiciels** et les plateformes collaboratives pour le management et la production multimédia avec la suite logicielle **adiict**. (O2i)

en K€	O2i		Pôle Formation M2i		Groupe O2i	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Chiffre d'affaires	10 755	11 127	45 885	45 529	56 640	56 656
Résultat opérationnel courant	(987)	(582)	1 343	3 368	356	2 786
Résultat opérationnel	(935)	(578)	854	3 142	(81)	2 565
Résultat Net avant Impôt	(1 266)	(707)	637	3 090	(629)	2 383
Résultat Net après Impôt	(1 266)	(707)	321	3 384	(945)	2 677

7 Autres informations

7.1 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES (en K€)	Montant
Nantissement du fonds de commerce M2i au profit de la BNP	750
Nantissement d'un DAT auprès de la BNP	221
Cautions et avals auprès de la BNP	441
Locations Financières, équipements pédagogiques	92
Caution pour Bonne Exéc. Pub. Etr. ENEFP au profit de la SG	111
Nantissement Compte à Terme, garantie donné en faveur de la PALATINE, à hauteur de	91
Caution personnelle et solidaire au profit de SCPI France Investipierre dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1er juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (Bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 Metz	
ENGAGEMENTS RECUS (en K€)	Montant
Garantie Ecsplcrite	500
Garantie ATOS sur la prise en charge des indemnités de retraite des anciens salariés de Bull Formation	383

7.2 Effectifs

Catégorie	déc.-19	déc.-18
Cadres	109	97
Employés	151	149
Total	260	246

7.3 Parties Liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées au sens de la norme IAS 24. Les transactions intragroupes, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

7.4 Rémunérations allouées aux dirigeants

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats sociaux.

7.5 Facteurs de risques

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE -

Risques Clients : O2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management, en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par la COFACE et FACTOFrance contre tout risque d'impayés sur O2i.

Risques liés aux évolutions technologiques : O2i a développé une nouvelle gamme de solutions pour permettre la création, l'édition et la validation d'un document graphique au travers d'une interface web. L'application directe de ces nouvelles technologies concerne le travail à distance et collaboratif. Les gains de temps, de coûts de production pour les clients sont extraordinaires. O2i compte sur ces nouvelles solutions, d'une part pour poursuivre son développement sur la clientèle des grands comptes, cible privilégiée de cette gamme de solutions.

Risque lié au personnel : les équipes du Groupe O2i sont fidèles à leurs projets et entreprise. Le turn-over est relativement faible. La mise en place de réunions d'informations fréquentes, la tenue hebdomadaire du comité de direction, l'organisation de challenges commerciaux, la définition de nouveaux projets etc... contribuent au bon partage de l'information et à la bonne motivation des équipes. Nos risques (Prud'hommes) sont provisionnés.

Risque de taux : les emprunts en cours ont été réalisés à des taux fixes. O2i n'est ainsi pas soumise au risque de taux.

Risque de change : le groupe O2i est peu soumis au risque de change sur l'exercice 2019, son activité étant très majoritairement (plus de 95 %) réalisée sur le sol français et l'intégralité des ventes étant réalisées en euros. De plus la part de services y est majoritaire (plus de 78 % du chiffre d'affaires du Groupe O2i est réalisé par la formation informatique). L'augmentation du dollar peut avoir un impact négatif sur certains approvisionnements puisqu'une partie de nos achats se fait en dollar.

Risques liés aux développements informatiques : le Groupe O2i a développé sa propre plateforme logistique dans laquelle il a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

Risques liés à la dépendance : Le portefeuille de clients du Groupe O2i compte plus de 5 000 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important.

Risque lié à la protection des données personnelles : La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de la société O2i. O2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données d'O2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». O2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

Risque de liquidité : La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 au niveau du Groupe O2i s'élève à 8,1M € (liquidités à hauteur de 6,9 M€ et montant disponible des lignes de crédit du Groupe O2i à hauteur de 1,2 M€). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

Risque hommes clés : Le succès de la société O2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. O2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée du directeur opérationnel (Olivier Balva), du directeur général délégué (Thuy Nguyen), du directeur juridique et financier (Benjamin Arragon), du directeur commercial (Olivier Fréon), du directeur technique (Mickael Pierre) et du directeur R&D (Patrick Gonzales). Chaque activité dispose par ailleurs de son comité de direction.

Risque Covid-19 : La situation mondiale dans le contexte épidémique actuel (Covid-19) reste incertaine et évolue rapidement. À ce stade, il est difficile de mesurer les conséquences en 2020 sur l'activité économique en général et sur le Groupe en particulier. Cf article 7.6 – Evénements postérieurs au 31 décembre 2019

7.6 Evènements postérieurs au 31 décembre 2019

- Projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i

Prologue a publié un communiqué de presse le 13 janvier 2020 où il rappelait que le 11 septembre 2019 il avait indiqué son souhait de finaliser le processus d'intégration capitalistique et opérationnel du groupe O2i afin de lui permettre notamment (i) de détenir directement 100% de l'activité du groupe O2i, et ainsi de simplifier la structure juridique de l'ensemble du groupe, afin d'en optimiser l'organisation, le fonctionnement et les coûts associés, (ii) d'offrir une plus grande lisibilité auprès des investisseurs, (iii) de limiter les frais, en ne maintenant la cotation que de deux sociétés (Prologue et M2i) au lieu de trois, et (iv) de favoriser encore plus la liquidité du titre Prologue.

Pour rappel, cette opération capitalistique consisterait en premier lieu à proposer aux actionnaires de la société M2i d'apporter leurs actions à une offre publique d'échange (OPE) initiée par Prologue, puis, immédiatement après la réalisation de cette première opération à laquelle la société O2i aurait apporté ses titres M2i, O2i ferait l'objet d'une fusion-absorption par Prologue.

Après avoir mandaté **Invest Securities** en juillet 2019, en qualité de banque présentatrice dans le cadre de l'OPE, plusieurs étapes supplémentaires et nécessaires à ce projet ont été franchies.

Ainsi, le Conseil d'administration de M2i a décidé, le 14 octobre 2019, de nommer le cabinet **Associés en Finance** en qualité d'expert indépendant chargé de rédiger un rapport sur les conditions financières du projet d'OPE de Prologue sur M2i, en application de l'article 261-1 I. 1° et 4° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Par ailleurs, Monsieur Olivier Perronet, du cabinet **Finexsi**, a été nommé, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 22 octobre 2019, en qualité de commissaire unique à la fusion et aux apports (étant rappelé qu'une OPE sur une société cotée sur Euronext Growth est soumise à la procédure des apports en nature), afin de mettre en œuvre les diligences habituelles d'un commissaire à la fusion et d'un commissaire aux apports dans ce type d'opérations, notamment (i) dans le cadre de l'OPE, apprécier la valeur des apports en nature susceptibles d'être effectués au profit de Prologue et la parité d'échange proposée, et (ii) dans le cadre de la fusion, d'examiner les modalités de l'opération et la ou les méthode(s) suivie(s) pour la détermination du rapport d'échange proposé.

Enfin, le processus de consultation du comité social et économique de l'UES Groupe Prologue et du comité social et économique d'O2i a été achevé le 10 octobre 2019.

S'agissant du calendrier, Prologue avait annoncé, dans son communiqué de presse du 11 septembre 2019, vouloir finaliser toute cette opération avant la fin de l'année 2019, en se basant en termes d'évaluation et de parité sur les comptes clos au 30 juin 2019 des sociétés M2i, O2i et Prologue, tels que publiés le 27 septembre 2019.

Au 13 janvier 2020, l'opération est toujours en cours de préparation, mais sa finalisation se trouve décalée de plusieurs semaines par rapport au calendrier initialement fixé, en raison notamment des délais inhérents à la nomination du commissaire unique à la fusion et aux apports par le Tribunal de Commerce de Nanterre et des grèves qui ont fortement perturbé le travail des différents intervenants.

L'opération aurait pu être réalisée dans le courant du premier trimestre 2020, mais elle aurait alors lieu en pleine période de publication du chiffre d'affaires annuel des trois sociétés concernées (prévu d'ici le 15 février 2020) et de leurs comptes annuels (prévu d'ici le 30 avril 2020 au plus tard).

En conséquence, la Direction du Groupe Prologue estime désormais préférable d'attendre la publication des comptes annuels 2019 des sociétés M2i, O2i et Prologue pour mettre en œuvre l'opération. Les différents intervenants financiers pourront ainsi effectuer leurs travaux d'évaluation des sociétés M2i, O2i et Prologue, ainsi que l'appréciation des différentes parités d'échange, sur la base des comptes annuels 2019 de ces trois entités. Ces nouveaux référentiels de comptes plus récents sont susceptibles de faire évoluer les parités d'échange indicatives annoncées dans le communiqué de presse du 11 septembre 2019.

Il est rappelé que le projet d'OPE qui sera déposé par Prologue sur M2i sera conditionné (i) à la décision de conformité de l'AMF et (ii) à l'approbation par les actionnaires de Prologue de l'augmentation de capital requise en vue de rémunérer les apports de titres M2i à l'OPE. Il est par ailleurs rappelé que la réalisation de la fusion envisagée entre

Prologue et O2i sera conditionnée (i) au dépôt auprès de l'AMF du document *ad hoc* qui sera établi dans le cadre de cette fusion et (ii) à l'approbation de la fusion par les actionnaires des deux sociétés.

- COVID-19 - Point sur l'activité et les mesures prises

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du COVID-19 et des recommandations gouvernementales (arrêté du 15 mars 2020 publié au JORF du 16 mars 2020), M2i Formation, la filiale du groupe O2i spécialisée dans la formation, a fermé l'accès au public de l'ensemble de ses 35 centres en France et en Espagne pour ses formations en présentiel tout en poursuivant ses formations réalisées à distance.

De plus, le groupe a pris l'ensemble des mesures pour protéger la santé de tous ses collaborateurs. Ainsi, sauf exception, tous les effectifs du groupe M2i sont depuis le 16 mars 2020, et jusqu'à nouvel ordre, en télétravail, en arrêt maladie pour garde d'enfants, ou en chômage partiel ou total.

En termes d'activité, dans la mesure où M2i réalise une très large partie de son activité en Présentiel ou en Blended-Learning dans ses agences, cette période de confinement aura, comme pour toutes les sociétés du secteur, un impact significatif sur son chiffre d'affaires et sur ses résultats sur cette période.

Concernant les activités O2i Ingénierie et Adiict, celles-ci sont également impactées par la crise sanitaire actuelle mais de façon bien moins importante à ce stade. Sauf exception, les effectifs sont également, selon les cas mis en télétravail, en arrêt maladie pour garde d'enfants, ou en chômage partiel ou total. L'impact en termes de chiffres d'affaires et de résultat pour les activités O2i Ingénierie et Adiict est encore à ce stade difficile à appréhender.

La mise en place des mesures gouvernementales annoncées de prises en charge par des arrêts maladies pour garde d'enfants, du chômage partiel ou total devrait permettre à l'entreprise de passer cette crise de façon à pouvoir rebondir fortement dès la fin de la pandémie. Le groupe se prépare ainsi à un fort rebond de ses ventes à partir du mois de mai ou juin, selon l'évolution des conditions sanitaires.

- Augmentation de capital.

Le Président Directeur Général le 31 janvier 2020 a constaté que suite à l'exercice de BSA 2016-2019, et de BSA 2017-2022 le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 171 896 €, à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 7 480 574 €.

Le Président Directeur Général le 28 février 2020 a constaté que suite à l'exercice de BSA 2016-2019, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 112 845,50 €, à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 7 593 419,50 €.